



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE
n°18/2022
Vente de fleurs coupées

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :

La Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion

31, rue du Centre – local n°4 Beauséjour

Tél : 0262 80 .02.35

Adresse électronique : nmadeleine@ville-saintemarie.re

Contexte :

La DDEEI a reçu une demande d'occupation pour la vente de fleurs coupées.

Conformément aux articles L2122.1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la DDEEI procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute manifestation d'intérêt concurrente.

Mode de passation :

Procédure de sélection en application de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet :

Mise à disposition d'un emplacement pour la vente de fleurs coupées, du jeudi au dimanche de 05h30 à 12h00.

Lieu :

Parcelle n° AE 103
Rue Noël Tessier
A proximité du cimetière du Centre-Ville
97438 SAINTE-MARIE

Caractéristiques principales :

Surface / longueur : 4 m²

Type : Etal (sans emprise au sol)

Forme juridique :

Convention d'AOT du domaine public

Durée de l'occupation :

Durée d'1 an à compter de la signature

Contenu de la proposition :

Dossier de présentation du projet envisagé

Critère de sélection :

-Qualité de la proposition

Contact et demandes de renseignements et adresse à laquelle le dossier doit être retiré :

- La DDEI
31, rue du Centre - local n°4 – Beauséjour
Tél : 0262 80.02.35

Date limite de réception : Le 13/12/2022 à 16h00.

Le présent avis de publicité fait l'objet de la publication sur le site internet www.ville-saintemarie.re à compter du 29/11/2022.